



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil
général du 24 octobre 2017 à 20h15,
Salle communale, Enges**

Présences :

Effectif : 11

À l'appel : 8

Excusés : 3

Absent : 0

Présidence : Mme Constanze Bonardo (Vice-présidente)

Secrétaire : M. Christophe Imbaud

Membres : M. Christophe Aubert, M. Quentin Hiertzeler, M. Pierre-André Geiser,
M. Gilles Christen, Mme Maryline Sunier, M. Michel Vesco

Sont excusés : M. Thierry Adatte (Président), M. Thierry Dubois, M. Jonathan Pingeon

Conseil communal : M. Claude Gisiger (président), M. Michael Templer (secrétaire),
Mme Vanessa Renfer, Mme Isabelle Augsburgers, M. Claude Borel.

Sont également présents : Mme Daniela Catalano, administratrice communale.

Ordre du jour

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 19 septembre 2017
3. Règlement communal sur les finances. Rapport à l'appui.
4. Règlement de la commission des pâturages. Rapport à l'appui.
5. Lettres et pétitions
6. Motions et propositions
7. Motions populaires
8. Interpellations, questions et résolutions
9. Communications du Conseil communal
10. Divers

Mme Constanze Bonardo, vice-présidente :

Ouvre la séance en souhaitant la bienvenue.

1. Appel

2. Procès-verbal de la séance du 19 septembre 2017

Le procès-verbal de la séance du 19 septembre 2017 est accepté à l'unanimité.

3. Règlement communal sur les finances. Rapport à l'appui.

M. Michael Templer, conseiller communal :

Donne lecture du rapport.

M. Michel Vesco :

Art. 4 : Nous avons discuté à la commission de la date d'entrée en vigueur de ce règlement, car justement à l'alinéa 5 « *Sur proposition du Conseil communal, le Conseil général peut, une fois par période administrative, à la majorité des deux tiers des membres présents, renoncer au respect de la limite fixée à l'alinéa 2 let.b,...* »

On se disait que vu que cette année le budget est déjà déséquilibré, est-ce que ce règlement va entrer en vigueur cette année ou seulement au 1er janvier 2018, ce qui ferait que nous ne devrions pas déjà utiliser un joker.

M. Claude Gisiger, conseiller communal :

Cette règle est déjà présente dans la version actuelle du règlement. Si on lit l'alinéa 2 let. a : « *Le Conseil général peut adopter un budget qui présente un excédent de charges pour autant que celui-ci soit couvert par l'excédent du bilan* » c'est par la fortune de la commune, on peut très bien le faire, par contre, si on ne satisfait pas cette condition, on peut effectivement avoir un joker tous les 4 ans. Mais pour le moment on satisfait cette condition, mais la fortune fond comme neige au soleil.

M. Gilles Christen :

Quelles seraient les conséquences d'un déséquilibre 2 fois de suite dans une même législature ?

M. Claude Gisiger, conseiller communal :

Tant que nous avons de la fortune, on arrive à couvrir. Mais c'est clair que c'est une fuite en avant et le jour où il n'y a plus de réserves, là nous aurons un problème. Après il y a encore quelques limites qui sont fixées, notamment en termes d'autofinancement. Mais notre problème est que nous avons un déficit structurel, nous gagnons moins d'argent que ce que nous dépensons et donc notre fortune est entrain de disparaître. On en reparla certainement à la prochaine séance consacrée au budget et au plan financier.

M. Michel Vesco :

Mais si ça arrivait qu'on ait plus de réserve et qu'il y ait un déséquilibre 2 fois de suite dans la même législature. C'est la mise sous tutelle ?

M. Claude Gisiger, conseiller communal :

Si on n'a plus de fortune, si on ne peut pas combler le déséquilibre par nos réserves. Cela veut dire qu'on doit augmenter les recettes, taxe d'impôts en plus, ou en même temps diminuer les charges. On peut agir sur tous les tableaux pour revenir à un équilibre.

Mme Constanze Bonardo, vice-présidente :

Art. 14 : M. Thierry Dubois voulait poser une question mais il est malade ce soir. Je vais la poser pour lui : Cet article n'est pas appliqué à Enges, pourquoi le laisse-t-on dans ce règlement ? Par ce que des unités administratives, on en a pas. Est-ce qu'on est obligé de garder certains articles ?

M. Michael Templer, conseiller communal :

Non, mais ça simplifie la tâche étant donné que c'est un règlement standard, on l'a simplement repris au cas où.

M. Claude Gisiger, conseiller communal :

L'idée est de les garder, sans ça, ça modifie passablement les articles.

Le règlement communal sur les finances est accepté à l'unanimité.

4. Règlement de la commission des pâturages. Rapport à l'appui.

M. Michael Templer, conseiller communal :

Donne lecture du rapport.

Mme Maryline Sunier :

Art. 2 : *« La commission est composée de 4 membres dont : 1 membre du Conseil communal qui assure la présidence, 4 membres désignés par le Conseil général, dont 2 maximum dont des utilisateurs des pâturages. » Je pense qu'il serait bien de préciser qu'1 membre doit être du Conseil général.*

M. Claude Gisiger, conseiller communal :

Donc la commission est présidée par un membre du Conseil communal, ensuite les autres membres sont désignés par le Conseil général. Donc il vous appartient de désigner ces membres, vous pouvez choisir 4 conseillers généraux si vous le voulez.

M. Christophe Aubert :

C'est ce dont nous avons discuté lors de la séance de préparation ; de rajouter 4 membres désignés par le Conseil général, dont 1 membre du Conseil général au minimum. Pour qu'il y ait toujours un membre du Conseil général en plus du Conseil communal.

Le Conseil communal en prend acte et la modification serait faite.

Mme Constanze Bonardo, vice-présidente :

Est-ce que cet article va être appliqué dès cette législature ? Car la commission a été élue et il y a plus que 2 utilisateurs des pâturages qui en sont membres. Ou est-ce qu'on va réélire l'année prochaine les membres de cette commission ?

M. Claude Gisiger, conseiller communal :

C'est vrai que dès que le règlement entrera en vigueur, nous devons appliquer ces nouvelles règles. Si la composition actuelle enfreint ces règles, il faudra la changer.

M. Christophe Aubert :

Art. 3 : Dans le règlement présent ici, il n'y avait pas d'article concernant les dates d'entrée et de sortie du bétail. Je ne sais pas s'il serait judicieux de la rajouter à l'art. 3 ou de rajouter un article. Mais en relisant je ne pense pas qu'il serait judicieux de l'inclure dans l'art. 3, mais qu'il serait préférable de rajouter un article et de l'intituler

« début et fin de l'estivage : La commission des pâturages fixe la date d'entrée et sortie du bétail et en averti les propriétaires dans un délai convenable ». C'est qu'il manque pour qu'il n'y ait pas de problèmes d'organisation.

Mme Isabelle Augsburgers, conseillère communale :

Nous avons beaucoup discuté de ce règlement au sein du Conseil communal et c'est vrai que par rapport à l'organisation de l'estivage, il y a l'art. 1 qui en parle déjà. « Organiser l'estivage du bétail » sous-entend aussi fixer les dates.

M. Christophe Aubert :

C'est vrai que l'art. 1 englobe pleins de choses. Mais si on regarde les autres règlements, tous les autres parlent très précisément de ce genre de problèmes.

M. Claude Gisiger, conseiller communal :

Il faudrait simplement dire que la commission tient compte des règles en la matière, puisqu'il y a aussi une influence sur le calcul des paquiers.

M. Christophe Aubert :

Moi je n'ai pas précisé de dates, juste que la commission des pâturages fixe les dates d'entrée et de sortie du bétail. Donc c'est elle qui gère avec l'administration et, surtout, en avertit les propriétaires dans un délai convenable.

Le Conseil communal en prend acte et la modification sera ajoutée dans un nouvel article 4.

Moyennant ces deux modifications le règlement de la commission des pâturages est accepté à l'unanimité.

5. Lettres et pétitions

Aucunes lettres et pétitions.

6. Motions et propositions

Aucunes motions et propositions.

7. Motions populaires

Aucunes motions populaires.

8. Interpellations, questions et résolutions

Aucunes interpellations.

9. Communications du Conseil communal

Mme Isabelle Augsburg, conseillère communale :

J'ai deux communications à vous faire : La 1ère concerne le quartier des Clos, il y a une demande de sanction préalable du plan de quartier qui a été déposée auprès de la commune, il manque toutefois un rapport de circulation dont l'étude est en cours. Vous avez peut-être constaté que des boitiers avaient été installés dans la rue, dans le but de finaliser ce rapport, donc on attend ce document et une fois qu'il sera déposé, le dossier devrait être considéré comme complet et transmis au SAT qui le fera ensuite circuler au sein des services de l'Etat qui doivent se prononcer, chaque service rendra son préavis, la commune également, et le SAT fera son préavis de synthèse.

En parallèle, le Conseil communal travaille sur un contrat d'équipement, qui sera signé entre la commune et le propriétaire pour régler tout ce qui concerne les équipements, c'est-à-dire, les routes, l'eau, tout ce qui pourrait devoir être installé, modifié, tout ce que la commune doit prévoir. Tout ce que financièrement ça va impliquer soit pour la commune, soit pour le propriétaire.

2ème information : le hangar des pompes à M. Mauron se concrétise, le matériel qui se trouve à l'intérieur du hangar a commencé à être déplacé et le but est de vendre ce hangar à la fin de l'année.

Mme Vanessa Renfer, conseillère communale :

Je dois vous annoncer que les zones 30 dont on a fait la demande au Canton, au niveau du carrefour du village et autour du Collège, les deux ont été refusées. Au niveau du Collège, ils ont estimé que la sécurité pour les enfants était suffisante avec le chemin piétonnier et le passage piéton devant le collège. Et pour le carrefour du village, ils ont estimé que faire une zone 30 simplement en mettant des panneaux zone 30 n'était pas suffisant, il faudrait mettre des gendarmes couchés, toutes des

choses qui nous semblent difficiles à gérer avec le déneigement et qui coûtent aussi. Ils nous ont suggéré de refaire correctement le marquage de la priorité de droite pour qu'il soit plus visible et ils estiment que c'est suffisant. Alors nous allons faire ce marquage, normalement à l'automne encore, et si on voit que ça n'améliore pas la situation du point de vue de la sécurité, on fera une demande ou en tout cas on évaluera la situation après quelques mois. Nous avons donc mandaté une entreprise qui va venir faire le marquage.

M. Christophe Aubert :

Et par rapport à la route cantonale qui doit être remise à la commune on a du nouveau ?

M. Claude Gisiger, conseiller communal :

Nous n'avons pas de nouvelles.

Mme Vanessa Renfer, conseillère communale :

Je termine avec le car postal, nous avons reçu les horaires définitifs, ils vont être transmis par tout-ménage. Et vous pouvez, également, les consulter sur Internet.

Concernant le terminus, la proposition qu'on avait faite pour la manœuvre a été refusée et c'est une commission du Service des Ponts et Chaussées qui a décidé de la manœuvre, donc ils vont prendre toute la place du parking devant le collège. On verra si on arrive à garder une ou deux places orientées au sud de la place. Il y a encore un véhicule qui doit venir faire la manœuvre pour délimiter concrètement la place.

M. Christophe Aubert :

C'est la condition pour garder la ligne de bus jusqu'au collège ?

Mme Vanessa Renfer, conseillère communale :

Oui car à la dernière réunion de la conférence des transports, le service cantonal a demandé si c'était vraiment obligatoire que le bus monte jusqu'au collège, car ça les arrangeait qu'il tourne au village. Il y a un arrêté qui a été fait et un panneau qui sera posé, avec l'interdiction de s'arrêter.

M. Christophe Aubert :

Les nouveaux horaires correspondent au moins aux horaires scolaires ? Car on avait discuté, que pour les enfants habitant le bas, avec les nouveaux horaires, ils arrivaient de toute façon pas à boucler à midi.

Mme Maryline Sunier :

Les horaires ne correspondent pas du tout aux horaires du collège d'Enges.

Mme Vanessa Renfer, conseillère communale :

Si on dit que l'arrêt dessert l'école, il faudrait faire tout un aménagement de sécurité. Et le problème, ce que nous n'arrivons pas à faire jouer l'horaires avec les collègues du Landeron, Cressier, de tous les villages que la ligne dessert.

M. Quentin Hiertzeler :

Par rapport à cette place, ce sera encore possible d'installer une tente pour la fête nationale ?

Mme Vanessa Renfer, conseillère communale :

CarPostal est d'accord de faire une exception pour ces jours-là, et d'aller tourner ailleurs. Mais ça c'est officieux.

M. Claude Borel ; conseiller communal :

Je voulais juste dire que finalement où la tente pour la fête nationale était cette années ne pose pas de problème au bus, l'emplacement de la tente me paraissait plus favorable cette année, que l'emplacement des années précédentes.

M. Quentin Hiertzeler :

Nous avons fait comme ça cette année à cause du tournoi à six qui n'avait pas lieu.

M. Claude Gisiger, conseille communal :

Une communication concernant le réseau d'eau, nous allons numériser ce réseau, entre la fin de cette année et le début de l'année prochaine, pour repérer tous les tuyaux d'adduction d'eau, d'évacuation des eaux usées et les mettre sur informatique. C'est pour, d'une part faciliter l'entretien, la maintenance ou les réparations, mais c'est aussi une première mesure en vue du renforcement des équipements pour le quartier des Clos. Nous ferons une communication à tous les propriétaires d'immeubles.

Pierre-André Geiser :

Concernant le hangar des pompes, est-ce que vous avez trouvé une alternative pour remplacer le local occupé par le cantonnier ?

M. Claude Gisiger, conseille communal :

Il y a deux choses, d'un côté le hangar des pompes, donc nous allons le vider complètement. L'autre chose c'est que nous devons garder 2 armoires de commandes (pour la sirène et pour le réseau d'eau), ces deux armoires seront gardées dans le local car le futur acquéreur est d'accord. Il faudra qu'on trouve encore une solution pour M. Reichen, on est en train de voir comment faire pour son matériel.

10. Divers

M. Gilles Christen :

Est-ce qu'on peut savoir où en est l'évaluation concernant une éventuelle reprise de la gestion du réseau de l'eau potable par un fontainier local ?

M. Claude Gisiger, conseiller communal :

Cela a déjà été évoqué en début d'année. Pour le service intercommunal de l'eau, actuellement nous sommes en dessous du montant budgété pour l'ensemble de l'année. Ils font les contrôles qui doivent être faits, mais on a limité au minimum leurs prestations. Ensuite, je viens d'en parler, nous sommes entrain d'étudier comment on peut améliorer certaines choses. Un des handicaps qu'on a dans ce réseau, c'est que par rapport aux autres communes, nous n'avons pas une télégestion des différents équipements qui est systématique. Ça veut dire que ça

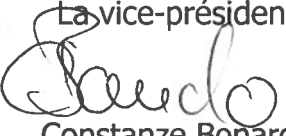
nécessite des visites sur place, ce qui coûte cher c'est le déplacement du personnel pour faire les travaux. Donc la télégestion permet à distance de poser des diagnostics. Il y a une partie qui est faite, c'est notamment sur la station de préparation de l'eau mais disons qu'en amont par rapport aux pompes, etc... C'est quelque chose qu'on a pas. Un autre problème, c'est la législation. Ce service intercommunal a été fait, à l'époque, parce que l'eau est une denrée alimentaire et on doit assurer deux choses : la qualité de cette eau qui doit être irréprochable en permanence et la traçabilité, c'est-à-dire que toutes les interventions qui sont faites sur le réseau doivent être documentées, des journaux doivent être tenus de toutes les interventions et cela crée un volume de travail administratif, qui anciennement à Enges ne se faisait pas systématiquement. Si on a un service local, ce service doit fonctionner 24h/24 et 7j/7 et donc on ne peut pas dire un fontainier, il faudrait au moins un suppléant, voir deux. Et après se poserait la question de la rémunération de ces personnes, notamment quand elles sont de piquet. Donc pour le moment, comme on va devoir probablement modifier et renforcer ce réseau, pour faire face à un nouveau quartier, d'une part pour les besoins en eaux et d'une part pour la défense incendie de ces immeubles, notamment ceux de moyenne densité qui exigent des débits qu'on n'a pas actuellement. Et dans ce cadre là, ce sera des investissements important, Isabelle a parlé d'une convention qu'on va passer avec le promoteur, il y a aussi des investissements qui vont provenir du promoteur et on aura probablement aussi des demandes du subventionnement à faire auprès du canton. Mais il faudra certainement consentir à des investissements et dans ce cadre là, il faudra se poser la question de l'équipement en télégestion.

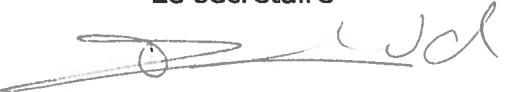
Encore une chose, sortir de ce service intercommunal ne peut pas se faire du jour au lendemain.

Il y avait eu une demande par la commission de la salubrité, si une fois nous ne pouvions pas mettre le dossier de l'eau à l'ordre du jour, c'est une chose qui est possible, ce qui serait intéressant de faire c'est aussi de faire venir l'inspecteur cantonal qui peut nous expliquer quelle est la nouvelle donne par rapport aux communes. En cas pépin avec l'eau cela peut avoir de graves conséquences pour la commune et, si justement nous n'avons pas une bonne traçabilité devant un tribunal, ça peut mal se passer. Donc je pense qu'un service professionnel est utile pour notre commune.

Mme Constanze Bonardo, vice-présidente, lève la séance à 21h13, avec ses remerciements à l'assemblée.

La séance du Conseil général agendée le mardi 12 décembre 2017 et déplacée au mercredi 13 décembre 2017 à 20h15.

La vice-présidente

Constanze Bonardo

Le secrétaire

Christophe Imbaud